

Arrêté promulguant divers actes législatifs

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article unique Les actes législatifs suivant sont promulgués :

1. Décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'189'000 francs dans le cadre de la prolongation du délai-cadre d'indemnisation en lien avec l'Ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture, du 29 septembre 2020.

2. Décret portant approbation des crédits supplémentaires urgents de 3'000'000 francs destinés à atténuer les conséquences de la crise sanitaire dans le domaine de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, du 29 septembre 2020.

3. Loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) (crédits urgents Covid-19), du 29 septembre 2020.

4. Loi portant modification de la loi de santé (LS) et de la loi sur l'archivage (LArch) (archivage des dossiers de soins), du 29 septembre 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1^{er} janvier 2021**.

5. Décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale « Pour des primes correspondantes aux coûts », du 29 septembre 2020.

6. Loi modifiant la loi sur les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (LAPEA), du 29 septembre 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1^{er} janvier 2021**.

7. Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Conséquences climatiques des projets, réponses aux questions écrites, secret de fonction), du 29 septembre 2020.

Neuchâtel, le 18 novembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, *La chancelière,*
M. MAIRE-HEFTI S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans les Feuilles officielles N° 43 du 23 octobre 2020)